



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2015/5/1.1

**Objet : Aménagement d'un poste de police et une perception Rue Nicolas Lasserre
Aménagement d'un parc de stationnement & abords**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1, complété par la délibération 2014/77/5.4/25.09/1, donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vu la consultation, MARCHE PUBLIC passé en procédure adaptée en application de l'article 28-I du Code des marchés publics.

Vu la consultation publiée sur « BOAMP » en date du 26/09/2014, parution sur le site de la commune et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "mairieaiguesmortes.marcoweb.fr"

Vu l'offre présentée par la Société :

CLIMAVIE – MAUGUIO

DELTA ENERGIE – ST MATHIEU DE TREVIES

SANITHERMIC – CASTRIE

ABS ELEC – VENDARGUES

GROUPE SNEF – MAUGUIO

SARL DOROCQ – BARON

SARL DECO DIFFUSION – LATTES

SARL PEINTURE ANDRE PAPERON – NIMES

TABUSSE MENUISERIES – MILHAUD

APSYS – NIMES

CC MENUISERIES – ALES

RED CONCEPT – MONTPELLIER

SARL MONNIER – SY DIONISY

GUINTOLI SAS - MAUGUIO

COLASMEDITERRANEE - MARGUERITTES

A.S.T.P. - GENERAC

Vu d'analyse de l'offre réalisée par le cabinet LANDEMAINE

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivant, Valeur technique 60 %, Prix des prestations 40 %

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20150128-DEC2015-5-AU
Date de télétransmission : 12/02/2015
Date de réception préfecture : 12/02/2015

DECIDE

Article 1 : de retenir pour l'aménagement d'un poste de police et une perception rue Nicolas Lasserre les établissements suivants :

Lot n° 1 – Menuiseries intérieures Sarl CC Menuiserie, représentée par Monsieur Cédric CONDAT, Gérant	H.T. 40 084.50 €
Lot n° 2 – Cloisons doublages faux plafonds	H.T. 43 361.02 €
Lot n° 3 - Sols carrelage faiences	H.T. 32 269.91 €
Lot n° 4 – Peinture nettoyage Sarl Red concept, représentée par Monsieur Ben YOUSSEF	H.T. 13 944.17 €
Lot n° 5 - Electricité	H.T. 77 360.60 €
Lot n° 6 – Chauffage CVP Sarl Monnier, représentée par Madame Jacqueline MONNIER	H.T. 57 628.00 €

Article 2 : de retenir pour l'aménagement d'un parc de stationnement & abords rue Nicolas Lasserre l'établissement suivants :

Lot n° 7 - A.S.T.P. représentée par Monsieur Arnaud SAVOLDI	H.T. 71 794.60 €
---	------------------

ARTICLE 3:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 28 janvier 2015

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20150128-DEC2015-5-AU
Date de télétransmission : 12/02/2015
Date de réception en préfecture : 12/02/2015